

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 203

présenté par
Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac et M. Garot
à l'amendement n° 69 de M. Duvergé

ARTICLE 3 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« qui pourront bénéficier des contrats de transition écologique et solidaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.